



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 09 octobre 2019

Assises de la sécurité 2019 : l'ANSSI défend une sécurité numérique ouverte et positive

À l'occasion des Assises de la sécurité 2019, l'ANSSI plaide pour une sécurité numérique plus ouverte, basée sur le partage d'expertises, de capacités et d'outils. L'ANSSI défend également une cybersécurité plus positive, en phase avec les usages actuels et à venir, pour attirer les futures générations de spécialistes de la sécurité numérique.

Face à la complexité croissante des avancées technologiques, mais également des enjeux internationaux, il est nécessaire de s'organiser collectivement pour mettre en place une sécurité numérique ouverte et positive. De nombreux projets participent déjà à la construction de cette nouvelle dynamique de la sécurité numérique.

Une sécurité numérique ouverte

Face à l'omniprésence des sujets numériques dans le quotidien de chacun, l'ouverture et le partage sont des leviers décisifs pour l'ANSSI. L'agence s'ouvre aux acteurs de l'écosystème numérique, mais également à d'autres écosystèmes pour s'enrichir mutuellement, en partageant les expertises, les capacités et les outils de chacun.

Un seul objectif : co-construire.

Ainsi, l'ANSSI s'est engagée dans une démarche **open-source**, publiant de nombreux projets tels que OpenCTI, CLIP OS, WooKey, ou très récemment DFIR ORC. Suivant cette logique d'ouverture, l'agence plaide pour le **partage des données**, en toute sécurité, afin d'accroître le niveau de connaissance de tous.

L'ANSSI soutient avec enthousiasme le projet de **Campus de la cybersécurité**, porté par Michel Van Den Berghe, qui vise à réunir et renforcer l'ensemble des acteurs de l'écosystème français de la cybersécurité. L'agence apportera au projet son expertise en matière de sécurité numérique.

« Le Campus de la cybersécurité offre une belle opportunité pour décloisonner les activités publiques et privées. Il jouera un rôle important de catalyseur et de vitrine internationale du dynamisme et de l'engagement de l'écosystème français », affirme Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI.

Enfin, l'ANSSI est convaincue de l'importance de s'ouvrir à d'autres écosystèmes, notamment ceux de l'enseignement et de la recherche pour relever le défi du passage à l'échelle de la sécurité numérique en France.

Une sécurité numérique positive

Le concept même de cybersécurité doit évoluer, pour être perçu favorablement par tous. Les professionnels de la sécurité numérique doivent aujourd'hui assumer un **rôle de conseil et d'accompagnement** des projets, même les plus innovants. C'est en acceptant de faire des compromis, qu'il sera possible d'intégrer la sécurité dès le début des projets. Sans freiner l'innovation, l'objectif sera d'assurer une compatibilité entre les usages et la sécurité.

« La politique de la terreur a trouvé ses limites ! Nous devons aller vers une sécurité numérique toujours plus ambitieuse, à la hauteur des menaces, mais également plus positive, en phase avec les usages numériques modernes. Nous devons collectivement prioriser l'accompagnement et le conseil au plus près des projets, en associant tous les décideurs et responsables, dont les préoccupations naturelles ne sont pas encore la cybersécurité », déclare Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI.

Enfin, **la sécurité numérique doit rayonner et attirer**. Véritable filière d'avenir, elle offre de nombreux métiers passionnants et variés. C'est pourquoi informer et former les plus jeunes aux enjeux et aux filières de sécurité numérique est désormais prioritaire, au collège et au lycée, voire dès l'école primaire.

Imaginer ensemble le tournant de l'année 2020

L'ANSSI, après avoir fêté ses 10 ans d'existence, se projette désormais dans les 10 prochaines années. Des travaux de réflexion sont actuellement menés pour élaborer une nouvelle stratégie pour l'agence. Dans ce cadre, l'ANSSI pourra être amenée à faire appel à des acteurs volontaires de l'écosystème qui souhaiteraient y contribuer.

Plus que jamais, nous sommes tous connectés, tous impliqués, tous responsables !

À PROPOS DE L'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n°2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ANSSI - 51, boulevard de la Tour-Maubourg - 75700 PARIS 07 SP



www.ssi.gouv.fr - communication@ssi.gouv.fr



CONTACTS PRESSE

Margaux Vincent

margaux.vincent@ssi.gouv.fr

01 71 75 84 04 - 06 49 21 63 80

Bureau relations presse

communication@ssi.gouv.fr